

BOURGOGNE

FRANCHE COMTE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Bourgogne – Franche
Comté

Service régional
de la formation et du développement

AKIM FORMATION
29 rue Villeneuve d'Ascq
97419 LA POSSESSION

Dossier suivi par : Isabelle Gérardin
Mél : isabelle.gerardin@agriculture.gouv.fr
Tél : 03 80 39 31 71
Fax : 03 80 39 31 92

Dijon, le 02/11/2017

Objet : *formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire*

Monsieur,

Suite à la réception de votre déclaration d'intention de mener la formation spécifique relative à l'hygiène alimentaire des établissements de restauration commerciale prévue à l'article L.233-4 du code rural, je vous notifie que votre société : **AKIM FORMATION** est enregistrée auprès de la DRAAF de Bourgogne – Franche Comté comme dispensatrice de cette formation.

Je vous communique en pièce jointe, le modèle d'attestation de suivi de formation sur laquelle j'ai reporté votre numéro d'enregistrement.

Vous remettrez cette attestation à chaque stagiaire au terme de sa formation.

L'attribution d'un numéro d'enregistrement ne peut en aucun cas être assimilé à un agrément, une habilitation ou encore un label de la part de l'État et ne remplace pas la déclaration d'activité prévue à l'article L.6351-1 du code du travail.

Cet enregistrement vous engage à :

- respecter les exigences réglementaires de l'arrêté du 5 octobre 2011, modifié par l'arrêté du 13 juin 2016, et en particulier les objectifs de formation décrits dans le référentiel de formation,
- tenir à disposition les pièces administratives indiquées dans le paragraphe B de l'annexe 1 de l'arrêté du 5 octobre 2011 et assurer leur mise à jour régulière,
- fournir annuellement un bilan d'activité de la prestation de formation réalisée.

Je vous précise que le numéro d'enregistrement est régional, il n'est valable que pour les stagiaires formés en Bourgogne – Franche Comté; dans le cas où vous mettriez en œuvre cette formation dans d'autres régions, vous devrez demander votre enregistrement auprès de chaque DRAAF concernée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur régional et par délégation,
le Chef du service régional
de la formation et du développement


Hubert MARTIN